Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 60/1969 (1969)

Artikel: Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

Autor: Mottaz, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-115673

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DEUXIÈME PARTIE

Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

L'année 1969 consacre la modification fondamentale du mode de travail, voire de la fonction même de la Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin; on en donnera ce signe: l'an dernier encore, la présente chronique comportait les rubriques consacrées aux « *Etudes pédagogiques* », au « *Glossaire des patois de la Suisse romande* », aux objets *divers*, auxquels on venait d'ajouter la « *coordination romande* »; en 1969, la Conférence s'est réunie quatre fois et elle a délibéré de tant d'objets importants, que l'approbation de la gestion des « Etudes pédagogiques » et du « Glossaire des patois de la Suisse romande » est devenue, sinon une préoccupation mineure, du moins un objet dont la liquidation prend peu de temps et ne justifie plus une mention spéciale.

Facteur d'efficacité de la conférence des chefs de départements, la *conférence des secrétaires généraux*, récemment instituée, se réunit périodiquement, en tout cas avant chaque conférence des chefs de départements, pour étudier les objets des délibérations des conseillers d'Etat, élaborer des documents de travail ou des préavis soumis à leurs décisions.

Coordination scolaire en Suisse romande

La préoccupation de faire avancer la coordination scolaire en Suisse romande a passé au premier plan, avec l'étude des mesures qui peuvent y contribuer, la mise en place des organes et de l'appareil qui en assureront la réalisation. On en verra le détail dans la rubrique de l'Annuaire expressément consacrée à cela.

Mentionnons simplement qu'il n'est pas de séance, en 1969, où les travaux de *CIRCE* (Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement primaire) n'aient été mentionnés, des dispositions prises pour en améliorer l'efficacité, ou pour donner à leurs résultats la diffusion qu'ils méritent. Institué en 1968, le poste de « *délégué à la coordination scolaire* » (primitivement désigné sous le nom de « secrétaire ») a trouvé un titulaire en la personne de M. Jean Cavadini. Un projet d'*Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques* a pris forme; au moment où s'achève l'année civile, le concours pour lui trouver un directeur va se clore.

Coordination suisse

Tous ces efforts pour faire avancer la coordination et l'harmonisation de l'enseignement en Suisse romande, on peut le dire sans faire tort à personne, mettent la Suisse romande en pointe, par rapport aux autres

régions: (Suisse orientale, Suisse centrale, Suisse du Nord-ouest) de notre pays; ils n'ont pas fait oublier pour autant la nécessité d'une coordination pour l'ensemble de la Suisse, ni poussé à des mesures de coordination régionale qui pourraient la rendre plus difficile.

Le président de la Conférence romande est vice-président de la Conférence suisse; il participe au bureau de celle-ci, accompagné de son secrétaire romand; celui-ci a été appelé à faire partie du groupe de travail chargé par la Conférence suisse d'établir un avant-projet de *concordat intercantonal pour la coordination scolaire.*

Les travaux de la commission « für Mittelschulfragen », auxquels ont participé aussi le président de la Conférence romande et son secrétaire, ont conduit à la création du *Centre de Lucerne pour le perfectionnement des maîtres secondaires*; un autre groupe de travail, présidé par le conseiller d'Etat Lejeune, de Bâle-campagne, a élaboré le projet d'un *Centre de la construction scolaire*, dont la Conférence suisse a fixé le siège à Lausanne.

Séances de la conférence

La Conférence s'est réunie en séance de travail, le *5 mars 1969 à Berne*, en la salle de Tscharner. L'objet principal de cette séance a été l'adhésion de principe donnée à l'avant-projet de statut d'un Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques; les membres de la conférence ont affirmé leur intention d'établir et d'entretenir, avec les associations d'enseignants, des relations de collaboration et d'information réciproque, compte tenu des responsabilités respectives; enfin, l'on a accordé, à l'éducation civique, à l'éducation au civisme européen en particulier, un intérêt attentif.

Le 30 mai 1969 s'est déroulée, au Château de Montagny-sur-Lutry, puis à Vevey et à Glérolles, *la réunion annuelle de la Conférence.*

La séance de travail s'est tenue dans la salle des conférences du Château de Montagny; quelques décisions importantes ont été prises; la presse écrite, parlée et télévisée en a été dûment informée; le délégué à la coordination romande a été nommé, les statuts de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques ont été adoptés; pour son siège, l'offre de locaux présentée par le canton de Neuchâtel a été acceptée; du même coup, le chef du Département neuchâtelois de l'instruction publique, le conseiller d'Etat François Jeanneret, a été désigné comme président du Conseil de direction; les problèmes que posent la télévision et la radio-scolaire ont été débattus et l'on n'a pris que le temps strictement nécessaire pour approuver la gestion des « Etudes pédagogiques » et du « Glossaire des patois romands », et remercier les organes qui en assurent la marche.

Dans la profondeur des caves, le Crédit foncier vaudois, hôte attentionné, a offert trois verres au guillon des meilleures années de ses vignes, tandis que se calmait un peu la bourrasque qui avait accueilli les chefs de départements à leur arrivée, et donné au paysage de Lavaux et d'un lac qu'on est accoutumé à voir ensoleillé et riant, une couleur insolite, d'une sévère beauté.

C'est dans le beau bâtiment administratif de Nestlé, chef-d'œuvre de l'architecte Tschumi, que M. Jean-C. Corthésy accueillit les hôtes du gouvernement vaudois; l'excellence de la chère n'eut d'égale que l'éloquence

des propos; après la visite de ce haut-lieu du dynamisme économique de la Suisse et de son rayonnement international, le coup de l'étrier fut pris au Château de Glérolles, où siègent, entre autres cénacles, les conseils de la Confrérie du Guillon.

Séance de travail *le 19 septembre 1969*, au Château de Lausanne, consacrée presque tout entière à un débat approfondi sur un avant-projet de concordat, que venait de mettre au point un groupe de travail présidé par M. Eugène Egger; à la fin de la séance, M. Jeanneret fit approuver la nomination des membres du Conseil de direction de l'IRDP; les problèmes de la radio et de la télévision furent discutés en vue de la séance annuelle de la Conférence suisse, quatre semaines plus tard en Appenzell.

Le 26 novembre, à Berne, séance de relevée, en quelque sorte, de la précédente, où furent examinées les demandes de subventions présentées par l'Association suisse d'orientation scolaire et professionnelle, la « commission centrale suisse du film d'enseignement et d'éducation » et d'autres groupements scientifiques ou éducatifs; le problème des orchestres en Suisse romande retint l'attention des chefs de départements, de même que les modalités de l'information aux associations d'enseignants.

Principaux objets de délibérations :

Les relations avec les associations d'enseignants ont fait l'objet d'une correspondance entre la présidence de la conférence et un organe de création récente: la Conférence des présidents des associations d'enseignants de Suisse romande. Les chefs de départements souhaitent le dialogue, comme on dit, et la collaboration avec les associations d'enseignants : ils savent bien que l'on ne peut envisager les profondes transformations qui doivent se faire dans l'école et dans l'enseignement sans que les enseignants et leurs porte-paroles y soient associés. Cela ne signifie pas pour autant que les chefs de départements abandonnent leurs responsabilités ni le devoir de décision qui s'y attache, et qu'ils s'en remettent aux organes corporatifs: il y a, dans ce domaine, une prise de conscience des compétences respectives, un ajustement des modes de collaboration, qui demandent, de part et d'autre, bonne volonté, compréhension, confiance réciproque.

L'éducation civique à l'école et par l'école pose des problèmes délicats; le détour par l'éducation au civisme européen peut être efficace; c'est ce que la Conférence avait compris, en patronnant l'institution d'une commission romande d'éducation civique européenne, présidée d'abord par M. René Jotterand, puis par M. Jacques-André Tschoumy; celle-ci a organisé un séminaire de trois jours à Crêt-Bérard; ce fut, pour les cadres de l'enseignement des différents cantons, l'occasion d'aborder en commun ces problèmes et surtout de nouer des relations personnelles bien propres à favoriser la collaboration.

La situation de la *télévision scolaire*, dont les émissions expérimentales ne datent que de quelques années, et celle de la *radioscolaire*, dont les collaborateurs ont une expérience d'un quart de siècle, ne sont pas les mêmes; pour la mise au point des modes d'action de ces deux moyens auxiliaires de l'enseignement, leur collaboration et la coordination de leurs efforts, sont indispensables; un groupe de travail a été chargé d'étudier de manière approfondie les données de ce problème; il rapportera vers le milieu de l'année 1970.

L'*Orchestre de la Suisse romande*, en dépit de son nom, n'a été, jusqu'à présent, subsidié que par l'Etat et la Ville de Genève principalement, et, dans une mesure plus faible, par l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne, qui supportent d'autre part la plus grande partie des frais de l'Orchestre de chambre de Lausanne, dont la vocation romande n'est pas contestable; la Radio, pour sa part, paie les services que ces deux orchestres lui accordent et met à leur disposition ses installations techniques et son pouvoir de rayonnement.

La Conférence a affirmé sans équivoque qu'aux yeux de tous ses membres la cause de l'Orchestre de la Suisse romande (et subsidiairement celle de l'Orchestre de chambre de Lausanne) est une cause romande, et non pas vaudoise ou genevoise seulement, et qu'elle est décidée à la considérer comme telle, compte tenu du rôle éminent que ces orchestres jouent pour la vie artistique et culturelle de la Suisse romande et son rayonnement international.

Les conséquences de cette prise de position engagent les chefs de départements, qui sont bien décidés à accorder aux orchestres de Suisse romande leur appui moral et politique, et aussi un appui financier, mais elles engagent aussi les deux orchestres, dans leur activité, leurs déplacements, leurs services et les retransmissions radiophoniques, qui doivent tenir compte des besoins, artistiques et musicaux, de tous les cantons, des villes de Suisse romande et non seulement de celles où ils ont leur siège.

La décision, prise naguère par les chefs de départements, de ne plus se déterminer séparément sur les *demandes de subventions* qui peuvent être présentées par des organes romands ou suisses, mais de les examiner à l'échelle de la région, fait affluer sur la table de la présidence, d'assez nombreuses demandes; il faudra aviser aux modes de travail qui permettront de les étudier avec l'attention qu'elles méritent, sans que cela ralentisse l'essentiel des travaux de la Conférence.

La Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, on a pu s'en rendre compte, est devenue un véritable organe de travail, de délibérations et de décisions; sans manifester une auto-satisfaction complaisante, elle peut se donner le témoignage d'avoir été efficace en 1969: d'avoir pris des décisions riches en promesses de réalisations futures, d'avoir fait avancer la cause de la réforme de l'école, de son adaptation aux conditions nouvelles, et celle de la coordination nécessaire, non seulement en Suisse romande, mais sur l'ensemble de la Confédération.

JEAN MOTTAZ